

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332158-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 mai 2025

Publié le 6 mai 2025

**Suite à la convocation en date du 7 avril 2025**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 23 AVRIL 2025**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Isabelle CHOAIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Christine DECODTS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM.

**OBJET** : Attribution d'une subvention à l'Université de Lille pour l'organisation du 10ème ForInCIP

Vu le rapport DTT/2025/147

## **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit), pour l'organisation du 10<sup>ème</sup> Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) des 20, 21 et 22 mars 2025, tel que décrit dans le présent rapport et l'annexe ci-jointe ;
  - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23006OP003 du budget départemental 2025.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 31.

Madame MARTIN, en raison des fonctions professionnelles exercées au sein de l'Université de Lille, et Monsieur PERIN, en raison des fonctions professionnelles exercées par un membre de sa famille au sein de l'Université de Lille, ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum.

Madame FERNANDEZ avait donné pouvoir à Madame MARTIN. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

# 10<sup>E</sup> FORINCIP

FORUM INTERNATIONAL SUR LA CONSTITUTION ET LES INSTITUTIONS POLITIQUES

---

## LA PRÉSERVATION DE LA CONSTITUTION

20, 21 et 22 mars 2025

### — PRÉSENTATION DU PROJET SCIENTIFIQUE —

Le *Forum international sur la Constitution et les Institutions politiques* (ForInCIP) est un projet scientifique initié et dirigé par le Professeur Jean-Philippe Derosier depuis 2015. Il est aujourd'hui porté par le Centre de recherche Droits et perspectives du droit (CRD&P, URL 4487) de l'Université de Lille et son Équipe de Recherche en Droit public (ERDP). Il étudie les institutions politiques de façon thématique, comparatiste et complémentaire, sur la base d'une méthode englobante qu'est la science constitutionnelle.

Concrètement, ce projet consiste en une rencontre annuelle, sur un thème déterminé par le comité scientifique. L'évènement regroupe alors des universitaires français et étrangers mais également des praticiens issus d'institutions françaises et étrangères (aussi bien des élus que des membres du corps administratif des institutions). La dimension internationale offre le regard et l'analyse comparatistes, tandis que l'association de chercheurs (juristes et politistes) et d'experts institutionnels permet une complémentarité, indispensable à l'analyse et à la compréhension du fonctionnement des institutions politiques. Cette méthodologie particulière et originale a donné naissance à ce que l'on a appelé la « science constitutionnelle ». En effet, elle offre une analyse scientifique qui fédère différents points de vue, en associant des études issues de différentes sciences (droit et science politique, principalement), des éclairages institutionnels offerts par les acteurs, sans omettre la perspective comparée, qui renforce la compréhension des différents systèmes et, *in fine*, de son propre système. Le Forum s'inscrit ainsi dans une dynamique réellement internationale et pleinement interdisciplinaire.

Le droit constitutionnel ne saurait, en effet, se réduire à la seule question de la protection constitutionnelle et contentieuse des droits fondamentaux et à la garantie de la Constitution, pourtant principal centre d'intérêt de la doctrine constitutionnaliste ces dernières décennies. Au contraire, c'est grâce à l'analyse des institutions politiques que les questions liées à la modernisation et à l'adaptation de ces dernières peuvent être traitées et qu'il est alors possible d'y donner les réponses attendues, tant par la sphère politique que par la société. Les questions démocratiques et institutionnelles occupent une place toujours plus importante sur la scène politique nationale et internationale, car ce sont elles qui doivent être à même d'apporter les réponses idoines aux crises politiques, économiques et sociales,

d'ampleur nationale ou internationale. Cela concerne en particulier le thème retenu par le comité scientifique pour le 10<sup>e</sup> ForInCIP : *La préservation de la Constitution*.

Chaque Forum est consacré à un thème spécifique et d'actualité. Il permet de forger, de préserver et de renforcer un réseau de dimension internationale et associant des personnalités prestigieuses. Les trois journées de discussion offrent de riches échanges entre universitaires et praticiens venus de 14 pays (Allemagne, Belgique, Colombie, Espagne, États-Unis, Grèce, Italie, Luxembourg, Mexique, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse et, bien sûr, France), auxquels s'ajoute l'Union européenne en tant que telle. En particulier, les secrétaires généraux du Parlement français (Assemblée nationale et Sénat), des Présidents de Commission de différents Parlements (français et étrangers), des parlementaires français et étrangers, des membres du Conseil constitutionnel français, le Directeur juridique de la Chambre des représentants de Belgique, des administrateurs des assemblées parlementaires françaises et étrangères sont régulièrement présents. Le ForInCIP favorise ainsi la rencontre, l'échange et la réflexion entre universitaires et praticiens des institutions. Fondé en 2015, le Forum a permis d'étudier *L'opposition politique* (2015), *La désignation des gouvernants* (2016), *L'initiative de la loi* (2017), *Les partis politiques* (2018), *La déontologie politique* (2019), *La responsabilité des gouvernants* (2021), *La démocratie exécutive* (2022), *Le réformisme constitutionnel* (2023) et *La législation déléguée* (2023). Le 10<sup>e</sup> Forum se tiendra les 20, 21 et 22 mars 2024 sur *La préservation de la Constitution* en raison de l'importance de ce thème très actuel, tout particulièrement au moment où les tensions démocratiques se multiplient à travers le monde.

Le bon fonctionnement d'un État constitutionnel démocratique suppose une stabilité constitutionnelle et un respect de la Constitution. Pourtant, cette norme fondamentale fait souvent l'objet d'attaques, plus ou moins directes, plus ou moins violentes, plus ou moins assumées. « L'assaut du Capitole » du 6 janvier 2021 en est un exemple, mais il n'est pas le seul. D'autres pays, parfois qualifiés de « démocraties illibérales » connaissent également des remises en cause des principes et de l'équilibre constitutionnel. Parfois, ces dernières concernent même des États où la démocratie est pourtant profondément et durablement installée, comme en France, lorsque des candidats à des élections nationales assument un programme ouvertement et frontalement anticonstitutionnel. Le droit – et, notamment, la Constitution elle-même – prévoit des mécanismes pour éviter que de telles atteintes puissent advenir, mais ils ne sont pas toujours suffisants ou efficaces. Il est alors nécessaire que les acteurs institutionnels alertent le peuple, ou réciproquement, afin que la préservation de la Constitution ne soit pas seulement juridique, mais aussi politique. Ce thème est ainsi au cœur du fonctionnement des régimes démocratiques et parlementaires contemporains.

Au cœur du fonctionnement démocratique et parlementaire des États modernes, *La préservation de la Constitution* soulève des interrogations présentes dans de nombreux pays, qu'elles soient politiques, juridiques et techniques. Le thème se situe ainsi au carrefour du droit, de la science politique et de la vie politique, s'intégrant pleinement dans la méthodologie du ForInCIP et la science constitutionnelle qui forge son identité et justifie son traitement sous l'angle du droit comparé. Ce thème original et ambitieux entend analyser l'ensemble des mécanismes destinés à protéger la Constitution contre les atteintes dont elle pourrait faire l'objet et à préserver la stabilité fondamentale du régime constitutionnel (ce qui exclut ainsi le sujet des révisions constitutionnelles en tant que telles, mais inclut celui de la stabilité constitutionnelle, donc de certains aspects de la révision, lorsqu'elle est confrontée à des limites). Ces mécanismes peuvent être prévus par la Constitution elle-même, par le droit positif ou peuvent résulter des pratiques et comportements des acteurs institutionnels. Ainsi, l'étude de la préservation de la Constitution appelle d'abord une réflexion sur le rôle des institutions, qu'il s'agisse du pouvoir exécutif ou du pouvoir législatif (1), avant d'examiner celui du juge, qu'il soit constitutionnel ou ordinaire (2),

pour enfin analyser la place qu'occupe le peuple quant à cette préservation, par des voies institutionnelles ou non institutionnelles (3).

À l'instar des éditions précédentes, le thème sera étudié à partir d'un questionnaire élaboré par le Comité scientifique et adressé aux rapporteurs. Ces derniers préparent leur rapport en lien avec le pays et l'institution dont ils relèvent. Le rapport est diffusé avant les journées du Forum proprement dit. Le plan du questionnaire permet d'organiser le Forum en plusieurs sous-thèmes auxquels sont dédiées des demi-journées de discussions, conduites à partir d'un rapport de synthèse présenté de façon introductive et exposant les aspects essentiels des différents rapports. Un rapport général est ensuite élaboré, recensant les différents rapports nationaux et les rapports de synthèse, le cas échéant corrigés et complétés à l'aune des éléments de discussion. Il est alors publié aux Éditions LexisNexis, dans une collection dédiée : *Les cahiers du ForInCIP*, qui ont déjà accueilli la publication des Forums précédents. La direction scientifique est assurée par Jean-Philippe Derosier.

La juxtaposition des rapports nationaux, établis à partir d'un questionnaire commun, et les synthèses qui en sont retirées, offrent aux scientifiques et aux membres des institutions politiques une connaissance (en langue française) à laquelle ils pourraient avoir difficilement accès. Les travaux du ForInCIP ont ainsi un double apport : à l'égard de la communauté scientifique, diffusant des analyses issues de nombreux pays et au profit des institutions politiques (Parlement, Gouvernement, etc.) françaises et étrangères, les résultats leur servant à faire évoluer leur pratique institutionnelle.

## **Composition du Comité scientifique**

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 23 avril 2025**

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Université de Lille pour l'organisation du 10ème ForInCIP

Le *Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques* (ForInCIP) est une démarche scientifique qui étudie les institutions politiques de façon thématique, comparatiste et complémentaire, sur la base d'une méthode englobante qu'est la science constitutionnelle.

Cette démarche se concrétise par une rencontre annuelle, sur un thème déterminé par le comité scientifique. L'évènement regroupe alors des universitaires français et étrangers, mais également des praticiens issus d'institutions françaises et étrangères (aussi bien des élus que des membres du corps administratif des institutions). La dimension internationale offre le regard et l'analyse comparatistes, tandis que l'association de chercheurs (juristes et politistes) et d'experts institutionnels permet une complémentarité, indispensable à l'analyse et à la compréhension du fonctionnement des institutions politiques. Cette méthodologie particulière et originale a donné naissance à ce que l'on a appelé la « science constitutionnelle ». En effet, elle offre une analyse scientifique qui fédère différents points de vue, en associant des études issues de différentes sciences (droit et science politique, principalement), des éclairages institutionnels offerts par les acteurs, sans omettre la perspective comparée, qui renforce la compréhension des différents systèmes et, *in fine*, de son propre système. Le Forum s'inscrit ainsi dans une dynamique réellement internationale et pleinement interdisciplinaire.

Né en 2015 à Rouen, ce Forum se tient à l'Université de Lille depuis 2017, porté par le Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP, URL 4487) de l'Université de Lille et son Équipe de Recherche en Droit Public (ERDP).

Il connaît un réel succès : quinze systèmes juridiques sont représentés, avec plus de 40 participants et 130 inscrits. L'objectif de faire de Lille, son université et sa région, un pôle scientifique fondamental en droit constitutionnel a donc été atteint. Le Département du Nord soutient financièrement ce forum depuis son organisation à Lille.

Le 10<sup>ème</sup> ForInCIP, dont le projet scientifique est repris en annexe 1, s'est tenu à l'Université de Lille les 20, 21 et 22 mars 2025 sur le thème de « *La préservation de la Constitution* ». La conférence inaugurale du 20 mars a été donnée par Laurent Fabius, ancien Premier Ministre et ancien Président du Conseil constitutionnel.

Le ForInCIP a sollicité du Département, dès fin 2024, une subvention de 5 000 € pour l'organisation de cette édition.

Dans le cadre de la continuité du soutien apporté par le Département, il est proposé d'accéder à cette demande de financement pour le montant sollicité.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit), pour l'organisation du 10<sup>ème</sup> Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) des 20, 21 et 22 mars 2025, tel que décrit dans le présent rapport et l'annexe ci-jointe ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23006OP003 du budget départemental 2025.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP003	23006E15	41 500 €	6 500 €	5 000 €

Loïc CATHELAIN  
Vice-Président